



**Harmonie
mutuelle**
GROUPE **vvy**

Participez au jeu-concours
et tentez de gagner des lots



Journée nationale des aidants



Qu'est-ce qu'un aidant ?

« Un aidant, c'est la personne qui vient en aide à titre non professionnel, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage pour les activités quotidiennes. Cette aide régulière peut être donnée de façon permanente ou non et sous différentes formes. »

Chiffres clés

3 aidants sur 10

affirment que leur expérience d'aidant a eu des **effets positifs sur leur vie professionnelle** (compréhension des autres, capacité à prendre du recul et d'écoute...).

49% des aidants occupent un emploi ou sont apprentis.

60% des aidants sont des femmes.

Droits des aidants

Le saviez-vous ?

La loi d'adaptation de la société au vieillissement a instauré le **financement d'un droit au répit pour les proches aidants** (500 € par an pour les situations les plus complexes). Ce soutien financier permet d'accéder à des solutions de répit comme, **le relais à domicile par des professionnels**.

En partenariat avec

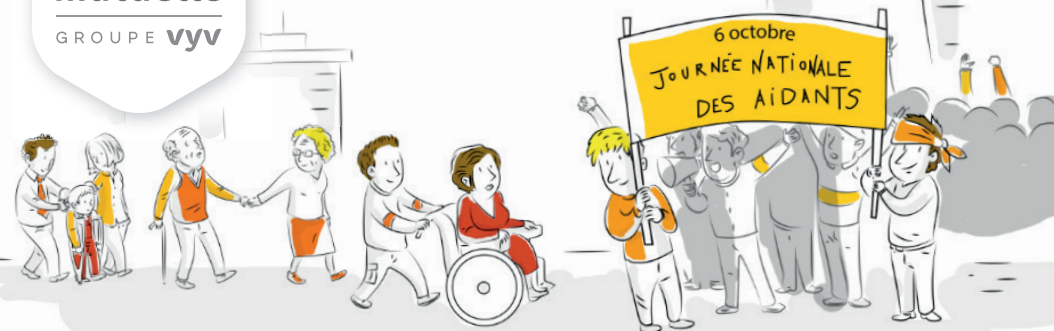


Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, n° Siret 518473, n° LEI 96950011152489C4D57, 09/18
Conception graphique - Agence Interne de communication Groupe VVY - Illustration: © agency 9 - une bulle en plus - Photo: © Gettyimages - Ne pas jeter sur la voie publique.



**Harmonie
mutuelle**
GROUPE **vvy**

Participez au jeu-concours
et tentez de gagner des lots



Journée nationale des aidants



Qu'est-ce qu'un aidant ?

« Un aidant, c'est la personne qui vient en aide à titre non professionnel, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage pour les activités quotidiennes. Cette aide régulière peut être donnée de façon permanente ou non et sous différentes formes. »

Chiffres clés

3 aidants sur 10

affirment que leur expérience d'aidant a eu des **effets positifs sur leur vie professionnelle** (compréhension des autres, capacité à prendre du recul et d'écoute...).

49% des aidants occupent un emploi ou sont apprentis.

60% des aidants sont des femmes.

Droits des aidants

Le saviez-vous ?

La loi d'adaptation de la société au vieillissement a instauré le **financement d'un droit au répit pour les proches aidants** (500 € par an pour les situations les plus complexes). Ce soutien financier permet d'accéder à des solutions de répit comme, **le relais à domicile par des professionnels**.

En partenariat avec



Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité, n° Siret 518473, n° LEI 96950011152489C4D57, 09/18
Conception graphique - Agence Interne de communication Groupe VVY - Illustration: © agency 9 - une bulle en plus - Photo: © Gettyimages - Ne pas jeter sur la voie publique.